

Communiqué de presse

Communiqué de presse



Paris, le 6 juillet 2011

**INVESTISSEMENTS D'AVENIR :
LANCEMENT D'UN APPEL À PARTENARIAT POUR LA NUMÉRISATION ET LA VALORISATION DES COLLECTIONS BnF**

Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, René Ricol, commissaire général à l'Investissement, et Bruno Racine, président de la Bibliothèque nationale de France (BnF) ont lancé mercredi 6 juillet 2011, un appel à partenariat dans le cadre des Investissements d'Avenir pour la numérisation et la valorisation des collections de la BnF.

Depuis une dizaine d'années, la BnF s'est engagée dans une politique de numérisation de ses collections qui permet d'enrichir sa bibliothèque numérique Gallica, composée actuellement d'un million et demi de documents. Ceux-ci sont également accessibles via Europeana, la bibliothèque numérique européenne dont la BnF est l'un des tout premiers contributeurs. Ces programmes de numérisation sont financés par une subvention du Centre national du Livre (CNL) et par le budget propre de la BnF. L'enveloppe annuelle est d'environ 7M€ depuis 2007.

Pour renforcer et accélérer la numérisation de ses collections, la BnF souhaite s'inscrire dans le programme des Investissements d'Avenir, voulu par le Président de la République. A cette fin, elle a identifié les 12 corpus suivants, qui sont susceptibles d'être numérisés en partenariat avec des acteurs privés qui souhaiteraient les valoriser commercialement : le livre ancien de 1470 à 1700 ; un ensemble de 3 à 500 000 imprimés français du domaine public ; la presse française de 1780 à 1940 ; les disques 78 tours et microsillons ; les manuscrits médiévaux ou modernes ; les collections de portraits ; la généalogie et l'histoire des familles ; les territoires : cartographie et représentations de la France et des pays étrangers ; l'histoire locale ; les partitions musicales ; la photographie ; le cinéma français des origines à la deuxième guerre mondiale.

Certains de ces corpus sont susceptibles d'une extension nationale, ce qui permettra de faire bénéficier d'autres bibliothèques, à Paris et en région, notamment municipales ou universitaires, du dispositif des Investissements d'Avenir.

Le coût global de ces programmes de numérisation s'élèverait à quelque 150 millions d'euros, soit l'équivalent de plus de vingt années au rythme actuel.

La numérisation de tous ces ensembles avec des partenaires privés qui, en échange d'une possibilité de valorisation commerciale, contribuerait au financement de la numérisation, permettrait de tripler le volume actuel de Gallica en quelques années.

Avec l'appui du Fonds national pour la Société Numérique (FSN), fonds mis en place par l'Etat et géré par la Caisse des Dépôts dans le cadre du programme « développement de l'économie numérique des « Investissements d'avenir », la BnF sera amenée à créer une filiale détenue à 100 %, « BnF-Partenariats ». Sa mission sera de conclure des accords de numérisation et de valorisation commerciale de ses collections en tenant compte des recommandations du Comité des Sages de l'Union Européenne. Cette filiale sera mise en place avant la fin de l'année 2011. Les projets qui en découleraient sont susceptibles d'être financés par le FSN.

Enfin, un appel à partenariat distinct porte sur la valorisation du Système de Préservation et d'Archivage Réparti (SPAR), développé et utilisé par la BnF depuis 2007 pour la conservation pérenne de ses ressources numériques.

Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir, consultez le site internet :

<http://investissement-avenir.gouvernement.fr>

Contacts presse :

- Ministère de la Culture et de la Communication : 01 40 15 74 71, service-presse@culture.gouv.fr
- Commissariat général à l'Investissement : 01 42 75 64 43, coralie.mercier@pm.gouv.fr
- Bibliothèque nationale de France : 01 53 79 41 18, claudine.hermabessiere@bnf.fr